



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Réunion avec la DRH et la DMAT
Vendredi 8 juillet 2011

Le 8 juillet dernier, les organisations syndicales étaient conviées à une réunion trimestrielle avec la direction des ressources humaines (DRH) et la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur pour échanger sur la mise en œuvre de la directive nationale d'orientation pour les préfectures. Les points abordés à la demande des organisations syndicales et en particulier par Force Ouvrière, soucieuse du maintien du service public et des statuts des personnels, furent les suivants :

La mission Riffaut : M. Riffaut, préfet, a été chargé de proposer au ministère des mesures de simplification et d'allègement des procédures pour reformater les missions des préfectures et des sous-préfectures alors que des emplois sont massivement supprimés. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce point.

Les propositions de M. Riffaut ont été élaborées à partir d'un questionnaire que les préfets ont été invités à remplir. Selon le ministère, sur 200 mesures envisagées au départ, une centaine a été jugée intéressante. Ces propositions ont été soumises à l'analyse des directions métiers, au ministère de l'Intérieur comme dans d'autres ministères, et actuellement le cabinet du ministre de l'Intérieur est saisi pour d'ultimes arbitrages. Nous devrions connaître bientôt les mesures qui seront retenues.

Force Ouvrière estime, et elle l'a dit devant le ministère, qu'il faut être vigilant et éviter que sous couvert d'allègement on supprime des missions légitimant l'autorité préfectorale et que cela aboutisse à encore plus de suppressions de postes.

Projet FAETON : il s'agit du futur système de gestion que la France doit mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences de la directive européenne sur les permis de conduire. Le marché de réalisation vient juste d'être notifié.

Ce sera un système d'information auxquels devraient accéder directement les intervenants extérieurs dans le processus des permis de conduire : auto-écoles, médecins agréés, centres de sensibilisation à la sécurité routière. Les autres ministères intéressés bénéficieront d'une interface pour accéder eux aussi aux fichiers : le ministère des transports, le ministère de la Défense pour les conversions de permis militaires, le ministère de la Justice pour intégrer lui-même les suppressions de points.

Un site pilote sera désigné courant juillet. Les formations interviendront au 1^{er} semestre 2012 ou au début du second semestre en vue d'un déploiement de l'application au 4^{ème} trimestre, la date butoir résultant de la directive européenne pour mettre en œuvre le système étant le 19 janvier 2013.

L'objectif du ministère est de dématérialiser les plus possible les procédures (...donc l'intervention humaine). Les commissions médicales devraient être allégées. Les personnes concernées par des infractions en dessous d'un seuil de gravité seront examinées par des médecins agréés et les commissions médicales ne seront plus mobilisées que pour les cas les plus graves ou comme instances d'appel. Tout n'est pas encore finalisé sur ce dossier, notamment le seuil d'infraction.

Le ministère n'a pas caché que la mise en œuvre de FAETON aura des conséquences RH (en clair des emplois seront supprimés) qu'il faudra gérer par redéploiement (sic). Combien ? Force Ouvrière insiste pour que le chiffre soit communiqué...

AGEDREF 2 : titre de séjour biométrique pour les étrangers avec empreintes digitales

L'application n'est pas au point. L'ergonomie du système est en cours de révision.

Force Ouvrière a mis en avant, pour AGEDREF comme pour FAETON, le spectre du SIV et insisté pour que l'on ne fasse pas travailler les agents sur une application défectueuse. Le ministère nous a assurés qu'il ne déploiera l'application que lorsqu'il sera sûr de sa fiabilité.

Des tests sont prévus à partir de juillet dans deux préfectures pilotes, la Moselle et l'Essonne. Le déploiement sera échelonné. Il commencera au mieux en novembre ou décembre 2011 si l'application donne satisfaction et devrait se dérouler jusqu'au printemps 2012 et non plus être achevé fin 2011 comme prévu initialement. La formation des formateurs interviendra en fin d'année.

Ce report d'échéancier ne doit pas conduire à remettre en cause les travaux immobiliers entrepris dans des préfectures pour accueillir AGEDREF 2. Pour gérer cette application et assumer le rapatriement en préfecture de tâches qui étaient ici ou là prises en charge par les mairies concernant les étrangers, le ministère de l'Intérieur a obtenu que 110 emplois nouveaux soient créés en loi de finances pour 2012. Ces emplois seront affectés aux préfectures qui connaissent les situations les plus tendues (sachant que 60% des titres étrangers sont délivrés en régions PACA, Rhône-Alpes et Ile-de-France).

Les démarches qualité (qualipref) : la direction générale pour la modernisation de l'Etat (DGME) voulait que les préfectures et les DDI reçoivent des certifications qualité avant la fin 2011. Le ministère de l'Intérieur a obtenu que l'objectif soit reformulé en un engagement des préfectures dans la mise en œuvre des démarches de certification avant la fin de l'année. Toutes les préfectures se seraient engagées dans ce processus, sauf deux d'entre elles.

Selon la DGME, à l'issue de la campagne des « appels téléphoniques mystère » le réseau des préfectures serait le mieux placé pour l'accueil téléphonique, quelle que soit la taille des préfectures. Il y aurait des progrès à faire dans les délais de réponse au courrier électronique et au courrier papier.

Budgets des préfectures : compte-tenu de la réduction des plafonds d'emploi, les départs ne sont généralement plus compensés et la situation va être tendue à l'automne dans des préfectures qui ne connaîtront pas d'arrivée en personnels. La DMAT reconnaît que la situation n'est pas facile à gérer. Les responsables de BOP (préfets de région) ont pour mission de répartir au plus fin les réductions d'emplois imposées au ministère de l'Intérieur, en fonction des départs en retraites prévisionnels dans chaque département, alors que la configuration des perspectives de départ est hétérogène et ne coïncide pas forcément avec la carte des besoins réels en effectifs.

La DMAT fera un point des situations tendues en septembre.

Des échanges ont eu lieu sur les achats de matériels : Force Ouvrière a demandé que les agents travaillant sur la mission relations avec les collectivités territoriales et utilisant l'application ACTES de télétransmission des actes de ces collectivités puissent avoir des écrans d'ordinateurs larges et ne subissent pas de restriction pour l'impression des documents reçus. Ces mesures sont nécessaires pour que le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire gardent un minimum d'efficacité (les documents sont de plus en plus volumineux et difficiles à analyser sur écran en version pdf) et pour préserver la santé des agents. Les représentants du ministère de l'intérieur en ont pris note.

Accueil du public dans les sous-préfectures : le ministère a rappelé les dispositions de la DNO prévoyant qu'il ne doit plus y avoir d'accueil de public en sous-préfectures sauf situations particulières, tenant principalement à l'accueil des étrangers. La DMAT attend encore la moitié des questionnaires sur l'application de la DNO que les préfets devaient faire remonter au 30 juin. Un comité de pilotage DNO est prévu pour la rentrée.

Je rappelle que Force Ouvrière ne cautionne pas la DNO et qu'elle a notamment pris position contre cette mesure visant les sous-préfectures. Le ministère de l'Intérieur s'est engagé à plusieurs reprises devant les représentants du personnel à ce qu'il n'y ait pas de mobilité géographique forcée. Je vous demande d'être particulièrement vigilants sur le terrain et de me signaler toute difficulté.

Astreintes et permanences éloignement étrangers : Force Ouvrière a signalé que dans certaines préfectures des agents sont conduits à intervenir en dehors du temps de travail pour des reconduites à la frontière, sans être rémunérés, les préfectures ayant tendance à proposer de récupérer en temps.

La DMAT s'est étonnée de cette situation car elle n'a constaté ni inflation quant à l'usage des crédits de rémunération des astreintes et permanences ni demande particulière de la part des responsables de BOP.

Un groupe de travail sera mis en place concernant les astreintes, après un recensement des heures supplémentaires effectuées. Ce pourrait être l'occasion de transposer en préfecture le régime d'astreintes plus avantageux qui vient d'être édicté pour les DDI, comme l'envisage le ministère.

Retraites – conséquences sur le traitement continué : La réforme des retraites de 2010 a supprimé le paiement du traitement jusqu'à la fin du mois précédent le départ en retraite d'un fonctionnaire.

FO a réitéré sa demande à la DRH du ministère d'avertir l'ensemble des agents qui ont prévu de prendre leur retraite en cours de mois, afin qu'ils puissent déplacer (avancer ou retarder) leur date de départ pour ne pas se faire avoir.

La DRH a informé l'ensemble des préfectures sur le fonctionnement du nouveau dispositif mis en place depuis le 1^{er} juillet. **"Les agents, qui restent libres de choisir la date de leur admission à la retraite, seront donc incités à rester en activité jusqu'à la fin d'un mois afin de ne pas subir de perte de rémunération"**

Formation : pour répondre aux besoins de reconversion des agents dans le cadre de l'application de la DNO, le ministère de l'Intérieur va déployer à l'automne son plan national de formation qui prévoit des formations transversales de base (ex : expression écrite, orale,...), des formations métiers et des formations d'accompagnement du changement. **Par circulaire du 1^{er} juillet dernier le ministère a demandé aux préfets d'engager par anticipation le volet « accompagnement du changement »** (cf : circulaire DRH - SDRF du 1^{er} juillet 2011 que je vous ai communiquée le 12 juillet dernier en sollicitant votre vigilance sur l'usage qui sera fait du dispositif de formation).

Les formations de base et les formations métiers seront accessibles au second semestre 2011. Les modules de formation métiers sont en cours de validation. Deux cents agents ont répondu à l'appel de candidatures pour des missions de formateur interne.

Il importe que la formation professionnelle reste un outil pour la qualification et la professionnalisation des agents sur des missions de service public et qu'elle ne soit pas détournée de sa finalité pour en faire un instrument de plan social.

La création des services interministériels des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) : les syndicats Force Ouvrière SIC et préfectures se sont inquiétés de l'absence de visibilité quant à la mutualisation des SIC des services de l'Etat dans le département et concernant les risques de dilution voire de disparition de la filière SIC du ministère de l'Intérieur.

La question du positionnement des futurs SIDSIC reste posée, en particulier pour les standards téléphoniques. Les statuts, les missions et conditions de travail ne sont pas les mêmes entre les préfectures (filiale SIC pour le plus grand nombre d'agents, surveillance des liaisons gouvernementales, contraintes de disponibilité H24 et autres) et les DDI où bien souvent les agents ont d'autres missions dont l'accueil du public, les standards y étant bien souvent installés au guichet d'accueil.

La réponse du ministère a été ferme sur un point : les SIDSIC seront sous l'autorité des secrétaires généraux de préfectures. Pour le reste, bien des incertitudes demeurent. Le règlement intérieur des SIDSIC devrait être celui des préfectures, mais il semble que rien ne soit définitivement arrêté.

Le ministère de l'Intérieur va se rapprocher de la Direction interministérielle des services d'information et de communication (DISIC) pour clarifier la situation et éditer une circulaire.